

## **Le Parlement européen adopte le plan de gestion pour la Manche et l'Atlantique**

Le Parlement européen réuni en séance plénière a voté, ce jeudi 25 octobre, en faveur d'un plan de gestion pluriannuel pour la Manche et pour l'Atlantique. Alain Cadec est rapporteur sur ce plan.

« Je félicite mes collègues qui ont voté en faveur d'une gestion programmée dans le long terme de la ressource et de la pêche. Ce plan va assurer aux pêcheurs une meilleure visibilité de leurs activités » déclare Alain Cadec, Président de la commission de la pêche au Parlement européen.

« Il était absolument nécessaire d'inclure le bar dans ce plan pluriannuel. Cette espèce a une valeur commerciale importante mais est également très prisée par les pêcheurs récréatifs. Compte tenu du déclin des stocks, nous avons l'obligation de nous engager dans une pêche durable pour assurer la pérennité de la pêche pour les générations à venir » explique Alain Cadec.

« La fin de la délimitation artificielle du 48ème parallèle pour la pêche du bar constitue une véritable avancée pour une gestion durable de cette espèce. Cette limite était tout simplement absurde. Les mesures de gestion doivent être les mêmes au Nord et au Sud tant pour les pêcheurs professionnels que pour les pêcheurs récréatifs. Je défendrai ce mandat du Parlement lors des négociations avec les États membres » conclut Alain Cadec.